Les PRINCIPALES ÉTAPES

2020
- Rencontres avec l'équipe municipale

2021
- Mise en place de la concertation
- Présentation au conseil municipal
- Distribution de la lettre d'information et du questionnaire
- Lancement des études faune/flore

2022
- Installation du mât de mesure
- Poursuite des études faune/flore
- Lancement des études paysagères et acoustiques

2023
- Finalisation des études
- Choix d'une implantation limitant les impacts sur les milieux naturel, physique, et paysager
- Dépôt du dossier complet en préfecture du Cantal
- Instruction des services de l'État
- Organisation d'une permanence d'information

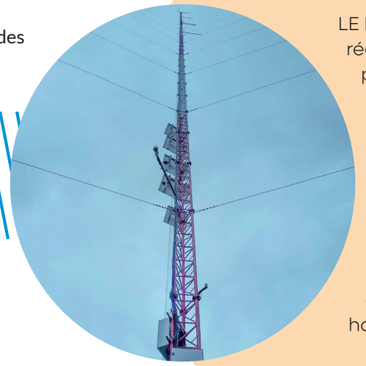

À quoi sert-il ?

LE MÂT DE MESURE récolte des données qui permettront d'évaluer le potentiel de vent et de productivité du parc afin de choisir les machines les plus adaptées. Il collecte également des données utilisées pour évaluer la présence de chauves-souris grâce à des micros installés à des hauteurs de 45 et 90 mètres.

UNE PERMANENCE D'INFORMATION AU DÉBUT DE L'ANNÉE PROCHAINE

Dès que nous disposerons des résultats d'études, nous organiserons une permanence d'information, destinée aux riverains du projet.

D'ici là, n'hésitez pas à nous contacter pour des informations complémentaires !

3N DÉVELOPPEMENT
Imane El Houari
Responsable développement ENR
ielhouari@3n-developpement.com
Tel : 06 47 25 17 50

AGENCE TACT
Fanny Bousquet
Responsable de l'information et la concertation
fanny.bousquet@agencetact.fr
Tel : 02 53 35 40 04

Qui SOMMES-NOUS?

3N Développement est une entreprise française composée d'une petite équipe dynamique soucieuse de développer des projets intégrés localement. Elle travaille sur des projets éoliens et photovoltaïques et ce à chacune des étapes.

FIPELEC est une société familiale qui exploite des centrales hydroélectriques, éoliennes et photovoltaïques. Associé d'Energie d'ici, elle participe à la mise en place d'une offre de fourniture d'électricité 100% locale et renouvelable.

Projet éolien Les moulins du Suc de Lapèze

COMMUNE DE LA CHAPELLE-LAURENT

Bulletin d'information #2
Septembre 2022

Madame, Monsieur,

Comme nous vous l'indiquions dans la première lettre d'information distribuée à l'automne dernier, nous étudions la faisabilité d'un parc éolien sur la commune de La Chapelle-Laurent.

Ce projet, porté par 3N Développement et FIPELEC, suit son cours : des experts indépendants mènent actuellement une série d'études approfondies sur la faune et la flore, l'acoustique, ou encore le paysage. Une fois qu'elles seront finalisées, nous reviendrons vers vous afin de vous présenter leurs résultats. Les conclusions de ces études nous permettront de définir une implantation adaptée au site.

D'ici là, vous trouverez dans cette lettre les réponses aux principales questions que vous nous avez posées à travers le formulaire joint à la première lettre d'information.

Merci à ceux qui ont pris le temps de nous le renvoyer !

Toute l'équipe se tient à votre disposition, n'hésitez pas à nous contacter !

À bientôt !

L'équipe projet

Le projet éolien
Les moulins du Suc de Lapèze, c'est...

4 à 6 éoliennes

180 mètres de haut maximum

Pour + d'informations rendez-vous sur le site internet du projet :

www.moulinsdusucdelapeze.wixsite.com/lachapellelaurent

L'éolien et son environnement, NOS RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Conscients que les projets éoliens peuvent susciter des interrogations, nous vous avons fait parvenir à l'automne dernier un questionnaire pour identifier les principaux points à éclaircir. En suivant des suggestions faites en réponse au questionnaire, et des échanges avec l'équipe municipale, le nom du parc éolien devient Les moulins du Suc de Lapèze.

UNE DISTRIBUTION

dans **210** **boîtes aux lettres** et des exemplaires déposés en mairie de Saint-Poncy et Celoux.

UN TAUX DE RETOUR*

de **7%**

Le taux de retour correspond au nombre de questionnaires retournés sur l'intégralité des questionnaires distribués.

75% des répondants souhaitent obtenir plus d'information sur l'éolien et le projet.

Pourquoi fait-on de l'éolien ?

L'énergie éolienne est renouvelable, non délocalisable et inépuisable. Elle est en phase avec les objectifs d'indépendance et de transition énergétique de la France, dans le contexte d'augmentation du coût des énergies fossiles et de changement climatique que nous connaissons actuellement. Tous les scénarios envisagés par les experts pour atteindre la neutralité carbone en 2050 prévoient une progression de l'éolien terrestre.

Source : "Transitions 2050" de l'ADEME, "Futurs énergétiques 2050" de RTE

Quel est l'impact sur les oiseaux ?

Pour chaque projet, des études approfondies - strictement encadrées par la réglementation - sont menées par des experts indépendants pour éviter ou réduire l'impact des éoliennes sur la vie des oiseaux et des chauves-souris. Elles durent un an afin de prendre en compte les espèces migratrices, nicheuses ou encore hivernantes. Elles sont actuellement en cours sur le projet éolien Les moulins du Suc de Lapèze.
En fonction de leurs conclusions, des mesures seront prises, comme le bridage des éoliennes sur les périodes de sortie des chauve-souris ou de forte migration d'oiseaux. Brider une éolienne signifie réduire la vitesse de rotation des pales, voire les arrêter. Les porteurs de projet mettent aussi en place un suivi ornithologique pendant l'activité du parc.
Dans sa dernière étude, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) évalue une mortalité réelle entre 0,3 et 18,3 oiseaux tués par an et par éolienne.
Un chiffre qui apparaît relativement faible quand on le compare à l'impact des réseaux routiers et électriques : ils sont respectivement responsables de la mort de 30 à 100 et de 40 à 120 oiseaux par km et par an.

Source : étude LPO France, Juin 2017.

Y a-t-il un effet sur l'attractivité du territoire et le prix de l'immobilier ?

Les études qui se sont penchées sur la question concluent que la présence d'éoliennes sur un territoire n'a pas d'effets significatifs sur la valeur des biens immobiliers. La dernière en date, publiée par l'ADEME en mai 2022, porte sur plus d'un million de transactions. Elle indique que dans 90 % des cas l'impact de l'éolien est inexistant. Pour les 10 % restants, il est jugé « très faible » et comparable à la présence d'autres infrastructures comme les pylônes électriques ou les antennes relais. Par ailleurs, les retombées fiscales d'un parc éolien contribuent au financement des services publics locaux.

Sources : Étude Climat énergie environnement, étude CAUE de l'Aude, étude ADEME.

Comment savoir s'il y a assez de vent ?

En amont du développement, la zone d'implantation potentielle a été choisie pour sa ressource en vent sur la base des informations de Météo France. Données collectées grâce au mât de mesure de vent, installé depuis le mois de mai 2022. Elles fourniront une estimation de la productivité du futur parc. Cette étude permet de déterminer la rentabilité énergétique du parc éolien.

Y a-t-il un risque de problème de réception pour la télévision ou la radio ?

Les modes alternatifs de réception qui se développent avec la TNT (satellite, ADSL, câble, fibre...) ne présentent plus ce genre de problème.
Les signaux de télévision peuvent être perturbés ou déviés de leur trajet lorsque des obstacles se trouvent à proximité. L'arrivée d'un parc éolien peut faire obstacle. Néanmoins, lors du développement du projet, l'étude des faisceaux hertziens permet d'anticiper et d'éviter une grande partie de ces perturbations. Si, toutefois, un problème de réception de la télévision est avéré à la mise en service du parc, l'exploitant est tenu de corriger cet impact en réorientant l'antenne ou en procédant à l'installation d'une parabole.

Le parc éolien va-t-il impacter le paysage ?

Les éoliennes, comme toutes les grandes infrastructures (les routes, les moulins autrefois, les usines...) modifient les paysages naturels. Pendant la phase de développement d'un projet éolien, une étude paysagère est réalisée. Celle-ci vise à prendre en compte les lignes de force paysagères du territoire, et notamment les sites d'intérêt. Le nombre d'éoliennes, leur taille et leur emplacement sont ensuite déterminés pour que le parc s'intègre au mieux dans le paysage. Par ailleurs, les organismes chargés de la protection du patrimoine et de la nature, sont consultés en amont pour préciser le choix d'implantation et les mesures à prendre pour faciliter l'insertion paysagère.

Les éoliennes sont-elles polluantes, pour les nappes phréatiques par exemple ?

Premièrement, la zone d'étude se situe hors de toute zone de captage. De plus, une fois installée, une éolienne n'engendre pas de pollution particulière, le béton étant une matière inerte. Quand un parc arrive en fin de vie, le démantèlement des éoliennes - fondations en béton incluses - est une obligation réglementaire qui s'impose à son exploitant, tenu de remettre le site en état. Une somme est prévue en début d'exploitation par le propriétaire du parc pour la remise en état du site.

Source : Code de l'environnement

Les éoliennes sont-elles recyclables?

D'ici à 2024, selon la réglementation, 95% des éléments constitutifs des éoliennes devront être recyclables.
Les éoliennes sont composées :

- de béton d'acier et de fonte, recyclable entre 90 et 100% ;
- De matériaux composites (nacelle et pales). Les pales sont constituées de fibre de verre ou de carbone, comme les coques de bateau. Elles sont aujourd'hui incinérées afin de produire de la chaleur, ou concassées pour servir de sous-couche, pour les routes.

Les filières de recyclage sont en structuration, les premiers parcs arrivant à leur fin de vie. Par ailleurs, le premier fabricant éolien au monde, Vestas, s'est engagé à construire des éoliennes entièrement recyclables d'ici 2040.

Source : Arrêté du 22 juin 2020